

Rapport d'orientations budgétaires

Année 2023

Le rapport d'orientations budgétaires constitue une étape fondamentale et légale dans la construction du budget de la collectivité.

Discuté en Conseil Municipal lors du débat d'orientations budgétaires, ce rapport permet d'exposer la situation financière de la Commune. Il détaille les objectifs et les projets pour l'année en cours en matière de fonctionnement et d'investissement. Par projection, la collectivité y présentera aussi son plan pluriannuel d'investissement (PPI) jusqu'en 2025.

I - Contexte économique et institutionnel

1 - Contexte économique

Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 un niveau jamais atteint depuis plusieurs décennies. En réponse les banques centrales ont resserré significativement les conditions financières au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevée, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant. Dans ce contexte, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance.

En zone Euro au 3^e trimestre 2022, le PIB ne croît que de 0,2% contre 0,8% au 2^e trimestre. Du fait de sa proximité géographique avec le conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation a atteint un pic à 10,7 % en octobre.

Aux Etats-Unis, l'inflation est davantage diffuse parmi l'ensemble des biens et services mais semble avoir passé son point haut. La remontée des taux d'intérêt y est particulièrement marquée.

En Chine, si l'économie a pu redémarrer cet été après des mois de confinement strict, les bases restent fragiles en raison de la reprise épidémique qui désorganise les services et les entreprises.

Pour la France plus spécifiquement, l'année 2022 fut une année moins faste qu'anticipé compte-tenu de la survenue de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. Les tensions sur l'approvisionnement de l'énergie sont venues se superposer aux indisponibilités de plusieurs réacteurs nucléaires français en maintenance. La croissance du PIB sur l'année est de 2,6%. L'activité française a tenté de résister face à une inflation élevée : près de 6% en un an. Sur ce point les prévisions 2023 divergent, l'INSEE considérant qu'un pic d'inflation à 7% sera atteint au cours de l'année quand le gouvernement table sur un ralentissement de l'inflation.

2 - Projet de Loi de Finances (PLF) 2023 et impacts sur les collectivités

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en partie liée à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit à petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du Gouvernement.

D'après la loi de finances 2023, le déficit public devrait atteindre 5% du PIB en 2022 (après 6,4% en 2021) et s'y stabiliser en 2023. Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023. Il s'établira à 56,6% du PIB, malgré la mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique.

Le PLF 2023 prévoit une baisse de 1,5% en volume pour les dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie

Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs et la mauvaise conjoncture macroéconomique. Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques.

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre 2021 et le mois de novembre 2022. Pour 2023, les bases foncières vont donc mécaniquement progresser de 7,1% par décision gouvernementale.

A noter que la taxe d'habitation est définitivement supprimée pour l'ensemble des contribuables pour leur résidence principale. Cette réforme implique une perte d'une partie de la dynamique fiscale en raison du mécanisme de compensation. En complément la redevance audiovisuelle a été supprimée en 2022.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est en hausse de 320 millions d'euros. Cette enveloppe supplémentaire aboutira à ce que 95 % des collectivités voient leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023, contre la moitié en 2022 et un tiers en 2023 si rien n'avait été fait.

Un amendement à la Loi de Finances 2023 prolonge le dispositif de filet de sécurité mis en place pour aider les communes impactées par la hausse du prix de l'énergie. Si Juvisy-sur-Orge remplit trois des quatre critères, dont celui qui mesure l'augmentation des prix, elle ne peut bénéficier de cette dotation puisque sa baisse d'épargne brute n'est pas assez importante.

Un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé « fonds vert », sera doté de 1,5 milliard d'autorisations d'engagements pour 2023. Il vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en termes de performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie. La Ville a d'ores et déjà pris attache de la Préfecture pour se saisir de ce fonds pour ses investissements 2023.

Enfin, comme délibéré en conseil municipal courant 2022, Juvisy-sur-Orge va changer sa nomenclature budgétaire en adoptant la M57 (en lieu et place de la M14) dès 2023. A noter qu'il s'agissait d'une obligation légale à partir de 2024.

3 - Intercommunalité

L'organisation territoriale actuelle place Juvisy-sur-Orge au sein de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (EPT GOSB). Leur fonctionnement ne reposant que sur une fiscalité indirecte issue des villes n'a pas été conçu pour perdurer en l'état.

En conséquence, l'EPT GOSB s'enfonce chaque année un peu plus dans une impasse budgétaire : la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) n'a pas prévu de mécanisme suffisamment pérenne pour assurer la viabilité financière de ces ensembles. Ce mouvement a été amplifié par le manque de décisions impactantes sur le train de vie de cette intercommunalité. En 2022, le Président de l'EPT GOSB souhaitait engager un travail sur un pacte fiscal et financier entre les villes : aucune proposition n'est parvenue malgré un rapport pointant les nombreuses inégalités lors de la création du territoire.

En parallèle, pour équilibrer son budget 2023 évalué déficitaire de plus de 2 millions d'euros au point d'étape de janvier, l'EPT menace de prélever un complément de FCCT aux villes. Pour la seule commune de Juvisy-sur-Orge ce surcoût pourrait être de 230 000 €. L'alternative proposée consisterait en un abaissement des politiques publiques portées par l'EPT, par exemple la fermeture de la piscine ou de la médiathèque. Aucune de ces solutions ne correspond aux objectifs de la Ville.

Les élus de Juvisy-sur-Orge œuvrent au côté du groupe d'opposition à l'EPT pour défendre l'intérêt des habitants de garder un même niveau de services pour les compétences obligatoires transférées telles que la voirie par exemple. Pour autant, seule une réforme du cadre institutionnel du Grand Paris permettra de donner aux villes les moyens des ambitions portées pour les habitants.

II - Bilan financier succinct 2022

Cette partie du rapport a pour objectif de donner les grands agrégats de l'année qui vient de s'achever. Au moment de la rédaction du rapport, ces données sont en finalisation entre le service financier et la trésorerie. Un point plus détaillé avec les données définitives sera fait au moment du Compte Administratif 2022 qui sera voté en même temps que le Budget Primitif 2023 lors du conseil municipal de mars.

De manière synthétique, le résultat prévisionnel de l'exercice est estimé à 11,5M€ en fonctionnement, ce qui permet de couvrir le besoin de financement de 4,8M€ de la section investissement (restes à réaliser inclus).

1 - Des charges de fonctionnement contenues

Le fonctionnement de la collectivité a retrouvé en 2022 un niveau comparable à celui d'avant la crise sanitaire. Les recettes de fonctionnement ont globalement dépassé les prévisions du budget voté.

Le produit du chapitre des dotations enregistre 5,3M€. La Dotation Globale de Fonctionnement est en légère hausse par rapport à l'année précédente (+1,2%).

Le chapitre des recettes fiscales s'établira à 20,5M€ sous l'impulsion du fonds de solidarité de la Région, de la taxe sur les droits de mutation et de la revalorisation nationale des bases fiscales.

En ce qui concerne le produit des services, il est au-dessus de la prévision du BP22 avec une augmentation des recettes des forfaits post-stationnement (FPS) et de la refacturation des services à Athis-Mons pour l'école Tomi Ungerer.

Pour les dépenses de fonctionnement, la réalisation est globalement inférieure aux prévisions. Les charges à caractère général (7,9M€) et les charges de personnel (12,5M€) marquent une reprise à la situation d'avant 2019 avec un effet relativement contenu par rapport à la conjoncture inflationniste.

Les autres charges de gestion courante (5,2M€) sont en légère hausse comme anticipé au moment du BP22.

Au global, la section de fonctionnement fait apparaître un écart positif de 1,8M€ entre les recettes et les dépenses hors résultat des années précédentes.

2 - Un niveau d'investissement conformes aux objectifs du PPI

Le rapport d'orientation budgétaire et le budget primitif 2022 fixaient un objectif de réalisation de 10,2M€ en dépenses d'investissement. Cet objectif est atteint puisque 10,0M€ sont constatés et 0,9M€ sont engagés en reste à réaliser au 31 décembre 2022, soit un total de 10,9M€. Le nouveau groupe scolaire mobilise à lui seul 6,8M€ sur l'exercice.

Les dépenses d'investissement sont complétées par 1,2M€ de remboursement du capital de la dette conformément aux estimations.

La Ville a contracté un emprunt nouveau de clôture de 2,0M€ dans le respect de l'objectif d'une dette qui ne dépasse pas le niveau du 1^{er} janvier 2020. A noter qu'il vient s'ajouter à un autre emprunt (1,3M€) contracté en 2021 mais dont la réalisation porte sur l'exercice 2022.

Côté recettes, les subventions atteignent 2,0M€ et les dotations d'investissement dépassent le million d'euros.

Au global, la section d'investissement est en déficit de 4,8M€ (restes à réaliser 2022 sur 2023 inclus). Ce déficit est couvert par l'excédent de fonctionnement. Une fois le déficit soldé ce sont donc près de 6,6M€ qui pourront être réemployés dans le budget 2023.

3 - Ressources humaines

Au 1er décembre 2022, la collectivité compte 285 postes permanents pourvus. Les emplois permanents représentent 91,5% des dépenses du chapitre 012.

Les agents titulaires et stagiaires représentent 85% des effectifs contre 15% pour les agents contractuels.

Les agents de la catégorie C constituent 78% des effectifs, 14% pour la catégorie B et 8% pour la catégorie A.

Sur l'année 2022, le traitement de base représente 74% du coût de la masse salariale réalisé. Les primes et indemnités représentent 23% et les autres éléments (NBI, SFT, Indemnité de résidence) complètent le tout à hauteur d'environ 3%.

Les avantages en nature (logements et repas) ont concerné :

- 6 agents qui ont bénéficié d'un logement
- 45 agents qui ont bénéficié d'avantages en nourriture

L'année 2022 a été marquée la mise en place des nouveaux rythmes de travail. Un premier bilan des lignes directrices de gestion a été dressé. La réalisation du plan de formation est en forte progression, permettant aux agents de toujours mieux s'adapter aux compétences et techniques métiers exigées dans le cadre de leurs missions de service public.

III - Orientations budgétaires 2023

1 - Fonctionnement 2023

La section de fonctionnement s'équilibre autour de 36,0M€ une fois abondée de l'excédent des années antérieures, soit 6,6M€. Couplé aux recettes usuelles et aux objectifs de gestion sur les dépenses, un virement de près de 6,0M€ pourra être mis à profit de la section d'investissement.

a) Objectifs poursuivis pour l'année 2023

Les conséquences du contexte économique national et international, marqué notamment par la hausse considérable des prix de l'énergie et une inflation élevée, se répercutent durement sur le budget des ménages comme sur celui de la commune. Pour autant, la Ville reste fidèle à son engagement de soutien des habitants.

La bonne gestion des finances municipales permet aujourd'hui encore de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux. Cet engagement pris devant les habitants perdurera pendant toute la durée du mandat. De même, les tarifs de l'ensemble des services à la population (cantine, périscolaire...) n'augmenteront pas. Durant l'année, une étude sera menée sur la tarification par rapport au taux d'effort, afin de mieux prendre en compte de la situation financière de chaque famille.

L'aide aux plus modestes est aussi un axe fort de la politique municipale, grâce à l'action du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). En 2023, la Ville renouvellera sa convention avec la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre des diagnostics sociaux que nous avons réalisés en 2022.

La Ville poursuit son travail d'entretien et de rénovation des bâtiments qui sont à sa charge, notamment les écoles, afin d'optimiser davantage les économies d'énergie déjà très importantes qui sont faites chaque année grâce au plan pluriannuel d'investissement qui a été mis en place dès 2014.

2023 est l'année de l'ouverture du nouveau groupe scolaire qui accueillera des enfants dès le mois de septembre. Ce nouvel équipement permettra de diminuer les effectifs des autres écoles tout en préservant la mixité sociale. Grâce à lui, l'équipe municipale souhaite également limiter à 24 enfants dans chaque classe de grande section maternelle.

L'éducation demeure une priorité de l'action municipale. La Ville maintient l'ensemble des aides financières accordées aux coopératives, mais aussi aux projets spécifiques de chaque école à hauteur de 15 euros par élève. Malgré les retards d'approvisionnement que nous avons pu connaître en 2022, le Plan numérique poursuivra son déploiement dans les écoles. Cette année encore, les élèves de CP recevront un dictionnaire, les élèves de CM2 un Bescherelle et les collégiens de 6ème un ouvrage consacré à nos institutions.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) modifié rentrera officiellement en vigueur cette année. Grâce à ce document cadre, Juvisy continuera à répondre à ses obligations de constructions dans les quartiers en mutation (entre deux voies principalement) tout en préservant son identité, son cadre de vie et son patrimoine naturel. Le nouveau PLU est aussi la traduction de la prise en compte de l'urgence climatique par l'équipe municipale.

Quant à la santé, la Ville poursuit son soutien à l'installation de médecins pour lutter contre la désertification médicale. Depuis le 1er février, un praticien a intégré le premier cabinet de la maison de santé du quartier Seine. Celui-ci devrait être suivi par deux autres confrères qui ont fait acte de candidature. Chaque quartier possède ainsi sa maison de santé.

Après avoir sauvé le site de l'hôpital de l'appétit des promoteurs, les travaux de la Cité de santé doivent débuter. Avec ce nouvel équipement dédié aux seniors, les Urgences de l'hôpital et un pôle d'imagerie médicale seront maintenus à Juvisy. Ce service hospitalier ne fermera pas pendant la durée des travaux.

C'est parce que les associations jouent un rôle majeur pour la cohésion sociale, le sport, la culture et la citoyenneté que le soutien qui leur est accordé par la Ville est indéfectible. L'enveloppe des subventions aux associations sera maintenue à un demi-million d'euros.

Nous poursuivrons et accentuerons nos partenariats avec les associations, mais aussi avec les structures culturelles qui proposent une offre artistique et culturelle de haut niveau pour tous. Qu'il s'agisse du conservatoire, de l'école d'art Camille Lambert, des Bords de Scènes et de la médiathèque, 2023 sera une nouvelle fois une année placée sous le signe de nos projets communs.

Alors que la Ville a conservé ses deux fleurs au concours des Villes et Villages fleuris, nous travaillerons de concert avec les jardiniers municipaux, mais aussi avec les agents qui travaillent chaque jour pour que la ville reste propre, à l'embellissement de Juvisy et de ses parcs en respectant la biodiversité (plan 0 Phyto, labellisation du parc de l'Observatoire par la LPO, organisation de la deuxième édition de la journée des animaux en ville...).

C'est parce que la sécurité est un droit fondamental pour chacun d'entre nous, que nous poursuivrons nos efforts financiers pour renforcer notre police municipale et les moyens qui lui sont alloués. Nous continuerons aussi de nous battre auprès de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, pour que la troisième phase de déploiement des caméras de vidéoprotection soit conduite.

Enfin, les habitants seront invités tout au long de l'année à se retrouver à l'occasion de nombreux moments conviviaux, sportifs, festifs, citoyens et solennels. Qu'il s'agisse des fêtes dans les quartiers (2ème édition d'Un dimanche de printemps, fêtes dans les quartiers, marché de Noël...), des rendez-vous de démocratie participative (rencontres de rues, comité de quartier...) ou lors de nos commémorations, nous avons programmé un calendrier bien rempli. Cette année, après la période de la crise sanitaire, nous renouerons avec l'accueil des nouveaux habitants et nous présenterons notre bilan de mi-mandat aux Juvisiennes et aux Juvisiens.

b) Recettes de fonctionnement

	Estimation BP23
<i>013 - Atténuations de charges</i>	<i>0,04 M€</i>
<i>70 - Produit des services, du domaine et ventes diverses</i>	<i>2,27 M€</i>
<i>73 - Remboursements, subventions, participation</i>	<i>21,42 M€</i>
<i>74 - Dotations et participations</i>	<i>5,19 M€</i>
<i>75 - Autres produits de gestion courante</i>	<i>0,42 M€</i>
<i>77 - Produits exceptionnels</i>	<i>0,01 M€</i>
Total des recettes réelles de fonctionnement	29,35 M€
<i>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0,01 M€</i>
<i>002 - Solde d'exécution positif estimé</i>	<i>6,64 M€</i>
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	36,00 M€

Cette année encore, le budget communal est construit **sans augmentation des taux d'impôts locaux à l'échelle communale**.

Ainsi, les taux de fiscalité et les tarifs des activités sont conservés à l'identique. Il s'agit d'un effort structurel pour la collectivité, motivé par l'absolue nécessité de préserver le pouvoir d'achat de tous en cette période de crise et de forte hausse de l'inflation.

L'activité des structures petite enfance, des cantines et des activités périscolaires sont revenues à leur niveau d'avant crise sanitaire. Les projections de recettes prennent en compte l'évolution de l'effectif scolaire sur le premier trimestre 2023/2024 : une trentaine d'élèves en plus sur les écoles maternelles et une centaine d'élèves en plus sur les écoles primaires. C'est essentiellement ce facteur qui impacte le produit des recettes du chapitre 70 en 2023.

Pour le chapitre 73, la stabilité des taux d'imposition de la taxe foncière et la compensation de la fin de la taxe d'habitation restreignent l'augmentation des recettes fiscales à la seule revalorisation et création de bases : 7,1% de revalorisation et 0,1% de création de bases. Ce processus est totalement indépendant des décisions communales.

Les redevances d'occupation du domaine public (RODP) et les droits de mutations sont ajustés sur la base du réalisé prévisionnel 2022.

Ainsi, au global, le chapitre 73 est anticipé à 21,42 millions d'euros soit 4,2% de plus que les recettes enregistrées en 2022.

Le chapitre 74, quant à lui, ne connaît pas d'évolutions majeures compte tenu de la stabilité des dotations de l'Etat.

Avec la reprise anticipée du résultat des exercices antérieurs, les recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2023 s'établiront à 36 millions d'euros.

c) Dépenses de fonctionnement

	Estimation BP23
<i>011 - Charges à caractère général</i>	9,06 M€
<i>012 - Frais de personnel et charges assimilées</i>	13,15 M€
<i>014 - Atténuation de produits</i>	0,14 M€
<i>65 - Autres charges de gestion courante</i>	5,99 M€
<i>66 - Charges financières</i>	0,31 M€
<i>67 - Charges exceptionnelles</i>	0,01 M€
<i>68 - Dotations aux provisions</i>	0,02 M€
Total des dépenses réelles de fonctionnement	28,68 M€
<i>023 - Virement à la section d'investissement</i>	5,82 M€
<i>042 - Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	1,50 M€
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	36,00 M€

Le budget de fonctionnement 2023 est principalement impacté par deux éléments : le niveau élevé de l'inflation et l'ouverture du nouveau groupe scolaire. A noter, sur ce dernier point, que l'impact est étalé sur l'exercice 2023 et 2024 puisque la mise en service est prévue pour l'été 2023.

Les dépenses de personnel sont ré-évaluées sur la base du réalisé 2022 et tiennent compte des créations et des postes à pourvoir (effet report). Le nouveau groupe scolaire va mobiliser 7,5 nouveaux ETP (ATSEM, agents d'entretien et de cantine) soit 80 000€ par trimestre de fonctionnement. Une attention toute particulière est donnée à l'apprentissage. Ainsi, ce sont déjà une dizaine d'apprentis et d'alternants qui sont accueillis au sein des services de la Ville, dans les secteurs de la petite enfance, des ressources humaines, des services techniques et du cabinet du Maire. A titre indicatif, au-delà des 60 000€ de coûts en salaires et cotisations, la Ville assume aussi un reste à charge d'une dizaine de milliers d'euros pour financer ces formations.

La chapitre des charges à caractère général est particulièrement sensible à l'inflation. Les effets sont imputables aussi bien aux contrats en cours qu'aux biens de consommation courante. Les fluides (eau, électricité, gaz et carburants) vont connaître des hausses de 20% à 110%. Au Budget Primitif 2022, ces natures représentaient 901 00€ au cumulé, contre 1 542 000€ en 2023 soit +71%. Au moment de la rédaction de ce rapport il ne s'agit que d'estimations qui appellent à être affinées lors du Budget Primitif 2023 et tout au long de l'année compte-tenu du rythme soutenu d'inflation ces derniers mois. Fait notable, les rénovations énergétiques menées sur de nombreux bâtiments ces dernières années portent leurs fruits : une baisse globale de la consommation est constatée, même si celle-ci est écrasée par l'explosion du prix de l'électricité et du gaz.

Ce budget anticipe aussi tous les nouveaux coûts inhérents à la mise en service du groupe scolaire, notamment les contrats de maintenance liés.

La commune fait le choix de ne pas répercuter sur le niveau de service public les augmentations de tarifs auxquelles elle fait face : seules des adaptations transparentes sur le rendu du service sont menées, comme le décalage des horaires de chauffe ou des restructurations de contrat à offre équivalente.

Le chapitre des autres dépenses de gestion courante (chapitre 65) devrait atteindre les 6,0M€. Le Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) représentera à lui seul 4,4M€. En effet, le FCCT versé à notre intercommunalité est préventivement estimé avec une hausse de la part de fiscalité reversée (disposition légale). L'EPT envisage deux vecteurs de hausse supplémentaire pour le FCCT 2023 : une nouvelle définition de la part « transférée » du FCCT et

une part complémentaire d'équilibrage du budget (230 000€ pour Juvisy-sur-Orge).

La Ville fait le choix de maintenir l'enveloppe d'un demi-million d'euros de subventions aux associations. Il convient d'ajouter à ce montant une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à hauteur de 323 000 €. Comme tous les ans, si ses besoins le nécessitent, un complément sera voté en cours d'année.

A noter que contrairement aux années précédentes, la collectivité n'a pas budgété dans le chapitre des dépenses imprévues. Il s'agit d'une limitation du nouveau cadre budgétaire M57. Pour autant, si besoin, le conseil municipal pourra être amené à adopter des décisions modificatives au cours de l'exercice.

Ainsi agrégée et en tenant compte des amortissements, la section de fonctionnement dégage 7,3 millions d'euros au profit de la section d'investissement.

2 - Investissement 2023

La section d'investissement affiche un équilibre à 18,45M€ en incluant les restes à réaliser 2022.

a) Objectifs poursuivis pour 2023

Comme pour son fonctionnement, la municipalité entend décliner les engagements de son programme sur les investissements au sein de la Ville.

Le nouveau groupe scolaire situé rue Vercingétorix ouvrira ses portes pour la rentrée 2023. Construit avec des matériaux durables et des espaces fonctionnels, il permettra d'accueillir au mieux les enfants et la communauté éducative.

La rénovation thermique des bâtiments pour des écoles plus économes et plus écologiques se poursuivra avec des réfections de toitures et fenêtres, sur les écoles Dolto et Jaurès notamment. Dans le même but, un nouveau local dédié au périscolaire sur l'école Michelet permettra de détruire le local actuel peu performant énergétiquement et parfaitement inesthétique.

Le grand plan numérique engagé l'an dernier continuera à être déployé dans les écoles par le biais de tableaux numériques.

Conformément à ses engagements, la Municipalité continuera la préemption des commerces pour faciliter l'installation dans ces locaux de nouveaux commerces de qualité.

Le cadre de vie est un élément essentiel. La réfection des aires de jeux et des squares se poursuivra, tout comme la plantation d'arbres et la pose de mobilier pour embellir l'espace public. Les aménagements de l'allée Pierre Dac et de la Grande Rue sont notamment programmés sur 2023.

La Ville va acquérir trois biens. Le premier est l'ex-CDPS qui jouxte le parking Leclerc : une fois cédé par le Département, le bâtiment sera aménagé pour recevoir les activités associatives et jeunesse.

Le second bien est une parcelle acquise par l'EPT dans le cadre du protocole foncier du Grand Pôle Intermodal (GPI). Son retour dans le domaine communal est prévu par convention.

Le troisième est la parcelle du 80 rue Argeliès qui jouxte le 78 de la même rue déjà acquise par la Ville en 2022.

b) Recettes d'investissement

	Estimation BP23*
<i>10 - Dotations, fonds divers et réserves</i>	2,19 M€
<i>13 - Subventions d'investissement</i>	0,90 M€
<i>16 - Emprunts et dettes assimilées</i>	1,80 M€
<i>23 - Immobilisation en cours</i>	0,30 M€
<i>1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé estimé</i>	4,82 M€
<i>024 - Produits des cessions</i>	1,10 M€
Total des recettes réelles d'investissement	11,11 M€
<i>021 - Virement de la section de fonctionnement</i>	5,82 M€
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	1,50 M€
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	0,02 M€
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	18,45 M€

* Restes à réaliser 2022 compris

Deux ressources composent le chapitre 10 en recettes d'investissement. Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est estimé à près de 1,49M€ pour 2023, sur la base des dépenses réalisées en 2022.

La taxe d'aménagement vient compléter le chapitre pour un montant d'environ 0,70M€

Du côté des subventions d'investissement (chapitre 13), les inscriptions correspondent aux subventions notifiées suivantes :

- Subvention DSIL par l'Etat 91k€
- Subvention de la MGP au titre du FIM et de Centre-Ville Vivants 37k€
- Subvention du département pour le futur groupe scolaire 472k€ de solde
- Reversement des amendes de police 300k€

Comme depuis plusieurs années, la Ville n'inscrit par prudence que les subventions notifiées, ce qui ne préjuge en rien des autres possibilités de subventionnement en cours d'instruction.

Conformément aux délibérations prises en 2022, le budget 2023 a intégré des recettes relatives aux cessions du collectif Jaurès et d'appartements rue Monttessuy pour un montant total de 1,1M€.

Au 1^{er} janvier 2023, la dette de la Ville s'établissait à 10,47M€ soit 589€ par habitant. Cette année, le remboursement en capital représentera une dépense de 1,3M€. Conformément à son engagement, la collectivité ne dépassera pas son niveau d'endettement du 1^{er} janvier 2020. Cet objectif, couplé à l'estimation de dépenses d'investissement sur l'exercice, permet d'inscrire un emprunt nouveau de 1,8M€.

L'encours de dette se compose à plus de 90% d'emprunts à taux fixe ou taux variable simple (A1 dans la classification Gissler) et d'un emprunt indexé sur l'Euribor 12 mois (barrière simple, A2 dans la classification Gissler). La dette est donc particulièrement sécurisée et ne présente aucun risque structurel. Comme tous les ans, les opportunités de renégociation de prêt seront étudiées en fonction des conditions du marché. Le taux moyen de la dette s'établit à 3,05%. Le dernier emprunt nouveau de 2,0M€ a été contracté fin 2022 auprès de l'Agence France Locale (AFL) sur la base d'un taux en Euribor3M+0,52% pour une durée de 20 ans.

L'autofinancement en provenance de la section de fonctionnement permet de compléter les recettes d'investissement. Elles s'établissent au total à 18,45M€.

c) Dépenses d'investissement

	Estimation BP23*
20 - Immobilisations incorporelles	0,23 M€
21 - Immobilisations corporelles	8,41 M€
23 – Immobilisations en cours	4,31 M€
Total des dépenses d'équipement	12,95 M€
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,15 M€
16 - Emprunts et dettes assimilées	1,34 M€
27 - Autres immobilisations financières	0,02 M€
Total des dépenses réelles d'investissement	14,46 M€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,01 M€
041 - Opérations patrimoniales	0,02 M€
001 - Résultat d'investissement reporté	3,96 M€
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	18,45 M€

* Restes à réaliser 2022 compris

Les dépenses d'équipements inscrites au budget représenteront 12,95M€ dont 0,88M€ de restes à réaliser 2022 reportés sur 2023.

La Ville de Juvisy-sur-Orge se fixe pour objectif en 2023 une réalisation de dépenses d'investissement à 10,41M€ soit 9,53M€ de réalisations nouvelles sur l'année en plus des restes à réaliser 2022.

Le futur groupe scolaire ouvrira à la rentrée scolaire 2023 : la finalisation du chantier va mobiliser environ 4,35 millions d'euros sur l'exercice.

Pour rappel, le Crédit de Paiement 2022 sur l'opération représentait 6,90M€ : 6,78M€ ont été consommés, soit 0,12M€ qui se reportent sur le Crédit de Paiement 2023 initial (4,23M€) pour former les 4,35M€ prévus au budget.

Les 5,18 millions d'euros d'investissements restants, hors groupe scolaire et restes à réaliser, se ventilent dans les grandes thématiques suivantes :

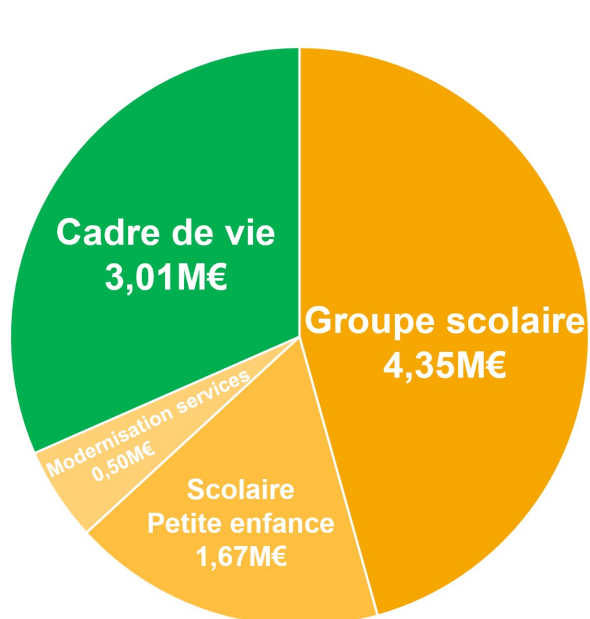
- Cadre de vie 3,01M€ : l'embellissement des parcs et jardins, la préservation du cadre de vie et l'entretien bâtementaire viseront prioritairement une réduction de l'impact énergétique et leur mise en accessibilité.

- Scolaire et petite enfance 1,67M€ : avec sept écoles primaires et cinq accueils petite enfance, la Ville se doit d'organiser l'entretien et l'amélioration de ces bâtiments.
- Modernisation des services 0,50M€ : cette catégorie rassemble l'ensemble de l'investissement courant et récurrent des services (systèmes d'information, outillage, mobilier, etc.)

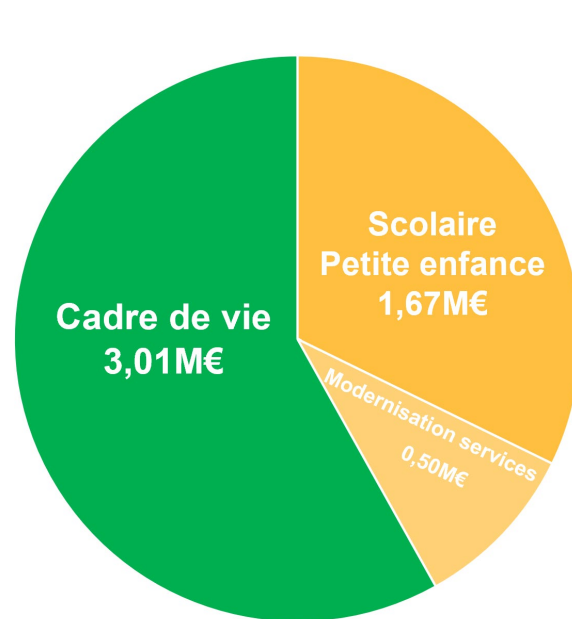
La Ville va effectuer 3 opérations foncières comptabilisées précédemment dans la thématique du cadre de vie : le bâtiment du CDPS (0,47M€), un terrain du protocole foncier du GPI (0,46M€) et le 80 rue Argeliès (0,60M€).

Hors acquisitions et hors modernisation des services, voici une liste non exhaustive des principales réalisations nouvelles pour 2023 :

Michelet - Local périscolaire	850 k€
Aménagements Allée Pierre Dac (aire de jeux, etc.)	400 k€
Aménagements Grande Rue	360 k€
Ecole Dolto - Changement des huisseries et couvertine	250 k€
Jaurès réfectoire - Réfection toiture et isolation combles	185 k€
Observatoire - Etudes de renforcement	150 k€
Camion frigorifique pour le service restauration	85 k€
Travaux d'aménagement du CDPS	60 k€



Répartition des investissements 2023

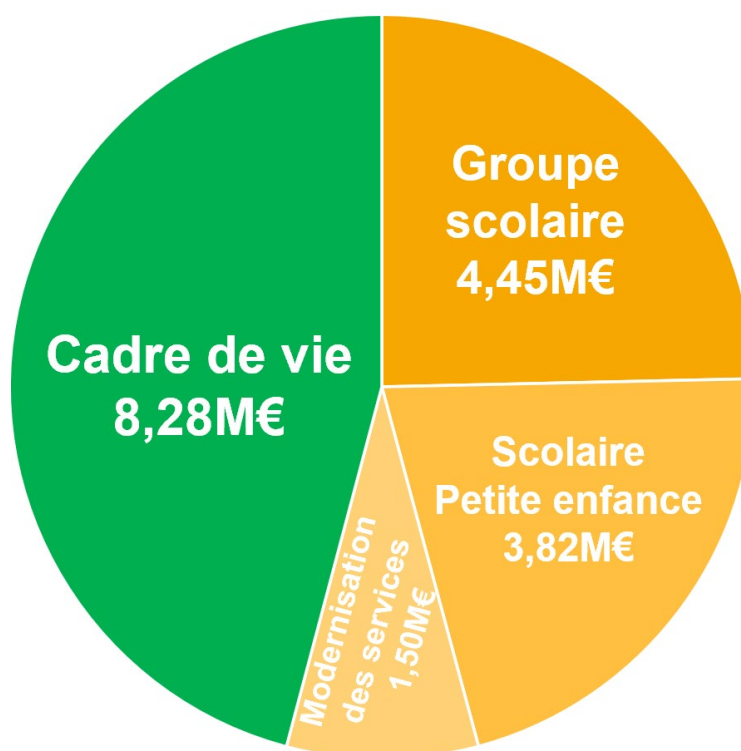


Répartition des investissements 2023 hors groupe scolaire

IV - Programmation pluriannuelle 2023-2025

Cette section a pour objectif d'exposer le nouveau programme d'investissement pluriannuel. Sur la base d'hypothèses de gestion, portant notamment sur une évolution encadrée des dépenses de fonctionnement et une estimation raisonnable des recettes de fonctionnement, la Ville est en mesure de se projeter et d'adapter son plan en fonction de la réalité.

Toujours en maintenant des indicateurs permettant de conserver une santé financière solide, Juvisy-sur-Orge pourra compter sur une enveloppe d'investissement de 18,05M€ sur la période 2023-2025, répartis sur 3 ans dans les grandes thématiques suivantes :



Répartition des investissements 2023-2025

Le nouveau groupe scolaire va mobiliser à lui seul 4,45 millions d'euros répartis sur la période selon l'AP/CP en vigueur : 4,35M€ en 2023 et 0,10M€ en 2024. Investissement majeur pour la Ville, le financement de ce projet est assuré par plusieurs moyens : subventions de partenaires institutionnels (le Conseil Départemental de l'Essonne pour 1,2M€) mais aussi des fonds propres et une part d'emprunt. Cette dernière doit répondre à l'engagement pris devant les Juvisiens, les emprunts nouveaux ne doivent pas faire dépasser le niveau d'endettement de début 2020.

La sécurité et la préservation du cadre de vie, l'embellissement des parcs et jardins, la modernisation des lieux de pratique sportive, ainsi que l'installation de commerces de qualité seront des objectifs constants. La Ville se donnera les moyens de réussir ces projets avec une enveloppe de 8,28M€ jusqu'en 2025. L'engagement de la Ville pour le transport public par navettes fluviales 100% électriques s'est concrétisé : à l'été 2024, ce mode de transport totalement décarboné redonnera à la Seine une place centrale dans la ville. Pour être opérationnel, la Ville participera à l'équipement d'un ponton sur le quai Gambetta, au niveau de la rue Danton. Ces aménagements sont anticipés dans les enveloppes cadre de vie sur la période.

Le secteur scolaire et de la petite enfance ne sera pas en reste avec 3,82M€ d'investissement sur 3 ans en plus du nouveau groupe scolaire. En complément des dernières rénovations énergétiques et des travaux concertés avec les RPE et directeurs d'écoles, une part importante de cette enveloppe sera consacrée à la création de cours oasis dans les établissements.

Virage indispensable, notamment numérique, Juvisy-sur-Orge consacrera 1,50M€ à la modernisation des services. Cette thématique inclut un vaste plan numérique à l'école en cours de déploiement depuis 2022.

En résumé, les 18,05M€ d'investissement de la période 2023-2025 seront répartis annuellement comme indiqué dans le tableau ci-dessous. A noter que les restes à réaliser 2022 sur 2023 ont été exclus pour ne faire apparaître que l'investissement nouveau sur chaque année de la période.

	2023	2024	2025	
Groupe scolaire	4,35 M€	0,10 M€	//	4,45 M€
Cadre de vie	3,01 M€	3,00 M€	2,27 M€	8,28 M€
Scolaire et petite enfance	1,67 M€	1,12 M€	1,03 M€	3,82 M€
Modernisation des services	0,50 M€	0,50 M€	0,50 M€	1,50 M€
	9,53 M€	4,72 M€	3,80 M€	18,05 M€